



Rythmes éducatifs : l'esprit d'une réforme progressiste en danger

La mise en place en 2013 d'une réforme des rythmes éducatifs a permis d'alléger la journée scolaire en passant d'une semaine de 4 jours à une semaine de 4,5 jours. **Cette réforme répondait avant tout à une exigence pédagogique et d'équité sociale au bénéfice de l'enfant.**

En effet, les journées trop longues ne favorisent pas les apprentissages du fait de la fatigue et de la moindre vigilance qu'elles occasionnent par le resserrement des contenus. **Ce constat fait consensus aussi bien dans la communauté scientifique qu'éducative et ce, depuis des années.**

En proposant des projets d'animations périscolaires diversifiés et ouverts à tou.te.s, la réforme permettait également à chaque enfant, quel que soit son milieu social, de s'ouvrir au monde et de découvrir des activités culturelles et sportives dont il.elle était souvent privé. **Cette réforme constitue donc un enjeu important de démocratisation et d'égalité des chances.**

Malgré les difficultés rencontrées, la réforme a permis **de grandes avancées** en formalisant le dialogue entre les services de l'État, les collectivités et l'ensemble des acteur.rice.s éducatifs locaux (associations, etc.) via les projets éducatifs territoriaux (PEDT).

Aujourd'hui, l'assouplissement proposé permet un retour à la semaine des 4 jours et vide de son sens la démarche entamée. De nombreuses enquêtes publiées ont pourtant permis de dessiner bien d'autres pistes d'amélioration pour répondre aux difficultés. Sans attendre de mener une évaluation complète de la réforme sur les apprentissages, le décret paru le 28 juin ne répond pas au **besoin de stabilité pourtant indispensable pour poser correctement une analyse.** Il signe en effet le troisième changement de rythmes scolaires en neuf ans.

En répondant à **des considérations autres que pédagogiques, cet assouplissement, véritable retour en arrière, est prématuré.** En dehors du fait qu'il ne répond pas aux recommandations des chronobiologistes, il ne prend pas la mesure ni des conséquences en termes d'accroissement des inégalités territoriales qu'il peut générer ni des pertes d'emploi dans le domaine de l'animation qui en découleront.

D'autres angles d'action auraient contribué à l'amélioration de la mise en œuvre de la réforme tout en conservant son esprit :

- La mise en place d'une démarche qualité sur les activités périscolaires proposées
- L'homogénéisation de l'offre dans les territoires afin d'éviter l'accroissement des inégalités territoriales
- La réflexion sur le calendrier scolaire annuel (durée et zonage des vacances scolaires)

Avec aujourd'hui près de 24 000 enfants accueilli.e.s au sein des nouvelles activités périscolaires (NAP) qu'elle organise pour le compte de collectivités territoriales, la Fédération Léo Lagrange se tient prête à contribuer activement à ces réflexions et invite tous ses partenaires à préserver l'esprit de la réforme.

Forte de 5000 salarié.e.s, 3000 bénévoles et 500 000 usager.ère.s, **la Fédération Léo Lagrange** est une association d'éducation populaire à but non lucratif qui intervient dans les champs de l'animation, de la formation et accompagne les acteurs publics dans la mise en œuvre de politiques éducatives, socioculturelles et d'insertion. En savoir plus : www.leolagrange.org

Contact presse : Camille Dombret – 01 53 09 00 10 – camille.dombret@leolagrange.org